

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 1 (1962-1963)
Heft: 2

Artikel: Les 40èmes Journées des Suisses de l'étranger à Sion, les 24, 25 et 26 août 1962 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES 40èmes JOURNEES DES SUISSES DE L'ETRANGER

à SION les 24, 25 et 26 août 1962

(suite du compte rendu paru dans le numéro
d'octobre 1962)

ARTICLE CONSTITUTIONNEL :

Il semble bien que les efforts de la C.S.E. et du Secrétariat des Suisses à l'Etranger seront couronnés de succès et que l'existence de la 5ème Suisse sera reconnue officiellement. C'est ce que M. Schürch explique, en faisant part des démarches entreprises auprès de nos autorités. Après de nombreux échanges de vues, il a été jugé préférable de se borner, pour le moment, à demander la création d'un nouvel article constitutionnel dit de compétence. Cet article serait sans doute plus facilement adopté par le peuple suisse qu'une série d'exigences directes ; il donnerait aux autorités fédérales la possibilité de légiférer directement en cette matière et de mieux défendre nos intérêts.

L'attitude de nos autorités fédérales semble assez favorable à un tel projet si bien que M. Schürch espère que d'ici l'Expo 1964, le parlement aura reçu un message y relatif du Conseil Fédéral voir même que l'article constitutionnel sera définitivement rédigé, si ce n'est déjà adopté par les chambres et le peuple.

DROITS POLITIQUES DES SUISSES DE L'ETRANGER :

M. H. J. HALBHEER, Directeur du Secrétariat des Suisses à l'Etranger revient ensuite sur cet important problème qui a déjà été l'objet de nombreuses discussions. Ce sont surtout quelques voix de pays voisins qui insistent pour que les droits politiques leur soient accordés. Il faut bien noter qu'on ne pourrait escompter que le vote des Suisses de l'Etranger séjournant au pays ait une influence sur l'évolution politique de la Suisse. Ce sont donc surtout des motifs d'ordre psychologique qui incitent nos représentants à poursuivre leurs efforts.

M. Halbheer rappelle que les premières démarches en vue de l'obtention du droit de vote furent déjà entreprises en 1874 par les Suisses de Milan et de Mulhouse, mais sans succès. En 1925, le Conseil Fédéral modifie son attitude, un droit de vote est accordé aux séjournants. C'est ainsi qu'environ 500 Suisses de l'étranger participèrent à la votation sur le fameux article de crise en juin 1935. En 1937, ce droit de vote fut à nouveau retiré. Depuis lors des démarches en ce sens furent effectuées à plusieurs reprises.

Comme on le sait, cette question fut également discutée aux journées de St. Gall en 1961. A l'initiative de la C.S.E., le groupe parlementaire pour les questions des Suisses à l'étranger a été réactivé, il se compose de plus de 40 membres de toutes les fractions politiques.

A première vue, il ne voit aucune objection au vote des séjournants.

D'autre part, la C.S.E. insiste aussi sur le fait que les Suisses de l'étranger doivent être entendus et défendus avec efficacité dans notre patrie. Il rappelle que les quelques 600.000 étrangers habitant la Suisse, par leur simple présence, ont une influence sur la répartition numérique des conseillers nationaux, tandis que les quelques 265.000 Suisses de l'Etranger sont absolument sans effet sur le nombre de ces parlementaires. En conséquence, M. Halbheer demande avant tout que la C.S.E. soit obligatoirement consultée par nos autorités sur tous les sujets d'ordre politique ou législatif touchant d'une façon ou d'une autre les Suisses à l'étranger. Mr. Halbheer résume comme suit les desiderata de ceux de la 5ème Suisse :

- « 1) Le droit de vote des séjournants en matière fédérale sera demandé.
- 2) Les Suisses de l'Etranger postulent d'autre part que les autorités fédérales s'engagent à prendre contact avec leur organisation, chaque fois qu'une question touchant la politique à leur égard sera discutée. »

Des Suisses de Lyon, de Paris, de Stockholm et de Casablanca insistent afin que cette question des droits politiques soit l'objet d'une étude approfondie afin d'arriver à une solution satisfaisante. « Les Suisses émigrés doivent redevenir des Suisses à part entière. »

INFORMATION SUR LA SUISSE A L'ETRANGER :

Mr. Théo CHOPARD, président central de la N.S.H. prononça ensuite une remarquable allocution consacrée à l'information que la Suisse doit faire sur elle-même, dans un monde tourné vers les espaces. Il insiste sur l'information politique, plus encore que la propagande touristique ou économique. « Il s'agit », dit-il, « de créer un climat de compréhension pour des conceptions de vie et des institutions qui se sont révélées capables de résister aux séductions idéologiques, de préserver les libertés individuelles et civiques des accidents de la volonté de puissance, de conserver la fructueuse autonomie des petites collectivités, d'assurer le respect des minorités. » M. Chopard encourage vivement ceux de la 5ème Suisse à participer activement à cette campagne d'information qui « doit prévenir les évolutions qui menacent d'ébranler les fondements de la patrie telle que nous l'aimons et voulons la conserver ».

DISCOURS DE M. WILLY SPUHLER, CONSEILLER FEDERAL :

Le chef du département des postes et chemins de fer s'adressa ensuite à l'auditoire pour apporter le salut des autorités fédérales.

Les principaux points de son exposé eurent trait à l'article constitutionnel et au fonds de solidarité. Les indemnités qui ont déjà pu être

BRUXELLES
5ème étage
Bibliothèque
de la Ville
de Bruxelles

attribuées, dit-il, devraient persuader les Suisses dans le monde entier de la nécessité de s'affilier à cette institution, indépendamment du sentiment de solidarité qui doit les unir.

D'autre part notre Conseiller Fédéral insista également sur la position de notre pays en rapport avec l'intégration européenne.

Avant de terminer cet exposé sur les 40èmes journées des Suisses de l'Etranger, nous aimerions encore souligner combien l'atmosphère qui a régné lors des débats — parfois animés — a été constructive, et exprimer tous nos remerciements à leurs organisateurs et à tous ceux — combien nombreux — qui s'intéressent à nos problèmes et nous aident à les résoudre.

Ces journées ont également permis d'apprendre à se mieux connaître et de fortifier nos sentiments patriotiques. Lequel parmi les participants n'a pas été impressionné par le spectacle grandiose de « son et lumière » — « Sion à la lumière de ses étoiles », n'a pas apprécié la charmante réception à la Majorie de Sion, l'excursion dans quelques-uns des coins les plus pittoresques du Valais qui s'est terminée par une dernière réunion dans l'historique château de Stockalper à Brigue.

Bien sûr, nous sommes tous très attachés à notre Patrie, mais cela fait du bien de se retremper dans cette atmosphère et de voir combien la Suisse est toujours la même, malgré son évolution. C'est pourquoi nous serions heureux que l'année prochaine, probablement dans les Grisons et en 1964, à Lausanne, les Suisses de Belgique se retrouvent nombreux à ces journées.

LES DELEGUES DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS.

N.d.I.R. Le texte du discours de Monsieur Spühler a été publié dans l'**ECHO** de septembre/octobre 1962 et nous nous tenons à la disposition des lecteurs qui désirent obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

EMISSIONS SUR ONDES COURTES

Nous rappelons que les émissions suisses peuvent être entendues sur les longueurs d'onde suivantes :

48.66 m 6165 kc ou 31.46 m 9535 kc

Elles ont lieu tous les jours de 6 h 45' à 7 h 40', de 12 h à 13 h 30' et de 16 h à 23 h 45', le dimanche sans interruption de 7 h 10' à 23 h 45'.

EXTRAIT DES PROGRAMMES :

- **Schelzerspiegel** les mardis et vendredis) de
- **Reflets suisses** les lundis et jeudis) 18 h 30'
- **Prisma svizzero** les mercredis et samedis.) à 19 h

Vous pourrez obtenir le programme détaillé valable du 4-11-62 au 4-5-63 auprès du Studio des Ondes Courtes, 23, Neuengasse à Berne.

A LA TELEVISION BELGE

BRUXELLES FRANÇAIS

Le dimanche après-midi 16 décembre au cours de l'émission « Dimanche en pantoufles », vous aurez le

plaisir de voir et d'entendre **Emmi Luginbühl et sa fille Margritli**, bien connues depuis les fêtes du 1^{er} août à Bruxelles, Liège et Charleroi et le 75^e anniversaire de la Société Suisse d'Anvers.

LES SOCIETES

LES 75 ANS DE LA SOCIETE SUISSE D'ANVERS

Le samedi 6 octobre 1962, par un temps radieux, la Société Suisse d'Anvers a fêté dignement le 75^e anniversaire de sa fondation.

Le matin, le Président de la Société, Monsieur le Docteur E. SCHIBLI, entouré d'une délégation du Comité et en présence du Consul Général, Monsieur Ch. Meyer et du Consul Monsieur Widmer, a déposé des fleurs au pied du Monument aux Morts, au Parc de la Ville.

Ce fut ensuite la réception à l'Hôtel de Ville par M. Delwaide, remplaçant le Bourgmestre, et par Madame Schroyens, échevin.

Au nom des Suisses d'Anvers Monsieur E. Schibli a remercié les Autorités communales et rendu hommage à la Belgique hospitalière, à la ville d'Anvers à laquelle les Suisses se sentent liés de tout cœur. Evoquant la cité de Rubens, de Van Dijck, de Jordaens, de Plantin et de tant d'autres artistes, il exprima la fierté de ses compatriotes d'y habiter. Il termina en remettant à Monsieur Delwaide, pour concrétiser la reconnaissance des Suisses d'Anvers et en souvenir du 75^e anniversaire de la Société, une ravissante channe valaisanne.

Touché par ce geste, Monsieur Delwaide félicita ses hôtes, les remercia, fit l'éloge de la Suisse, pays féru de liberté et animé d'un profond sens civique. Il souligna encore les liens d'amitié qui unissent la Belgique et la Suisse.

Le soir, un banquet a réuni de très nombreux convives dans la grande salle du Panorama de l'Hôtel Century. Il fut réhaussé par la présence de Monsieur l'Ambassadeur et Madame Robert Maurice, de Monsieur le Conseiller d'Ambassade et Madame Louis Meier, de Monsieur le Consul Général et Madame Charles Meyer, de Monsieur le Consul et Madame Widmer, des Présidents d'Honneur MM. J.B. Christoffel et J. Dubach, de MM. Thomas Meyer et Henri Fiechter, anciens Présidents et membres d'Honneur, du Secrétaire du Bourgmestre et Madame Van Aelst, de Monsieur C. Anatra, président du Vorort des Sociétés Suisses en Belgique, et de Monsieur H. Seeldrayers, président de la section anversoise de la F.N.A.C.

Pendant la soirée, et à la joie de tous, Madame Emmi Luginbühl et sa fille Margritli surent, par leurs belles interprétations de yodels, de chants et d'accordéon, faire revivre le folklore de notre pays.

Au moment des discours le Président salua les hautes personnalités présentes et souhaita la bienvenue à tous les convives. Il rendit hommage aux fondateurs de la société, loua les efforts et le courage constant de M. J.B. Christoffel, depuis 73 ans, et évoqua la mémoire des membres de la Société décédés. Monsieur Schibli fit ensuite un bref historique de notre Société jubilaire, fondée le 13 juillet 1887, par un groupe de 39 compatriotes dont Louis Pernin fut le premier président. Il émit aussi le vœu que tous les compatriotes habitant l'arrondissement consulaire d'Anvers fassent partie de notre Société et termina son discours, fort applaudi, par les toasts de circonstances.

Ce fut ensuite notre distingué Ambassadeur Monsieur Robert Maurice qui tint à souligner l'honneur et le plaisir qu'il avait à féliciter la Société Suisse d'Anvers à l'occasion de cette fête. Il exprima à nouveau tout l'intérêt qu'il portait à l'activité des différentes sociétés suisses de Belgique. Toutefois l'auditoire apprit avec beaucoup de regrets l'annonce du prochain départ de notre Ambassadeur, appelé par le Conseil Fédéral à remplir un nouveau poste en Egypte. Nous nous permettons de lui adresser, ainsi qu'à Madame Maurice, nos vœux déferents pour la réussite de cette mission.

Notre Président d'Honneur, Monsieur J.B. Christoffel,